

## Éditorial

Nous vous proposons dans ce numéro, les grandes orientations qui nous sont imposées, à savoir, la protection de l'environnement et le développement durable. Ce sont des compétences obligatoires que les Etablissements de Coopération Intercommunale doivent exercer, mais aussi faire évoluer.

Cette commission ô combien importante pour le respect de notre environnement est à votre disposition pour répondre à vos interrogations. La société de consommation, voire de gaspillage que nous connaissons doit évoluer vers plus de respect de l'environnement.

En parallèle, la commission communication travaille aussi sur la création d'un site internet communautaire, qui devrait voir le jour courant janvier. Vous pourrez ainsi y découvrir tous les services et actions que la collectivité met à votre disposition, en termes d'accueil et d'information, pour le confort des habitants du territoire.

Ce site devra aussi permettre aux communes adhérentes de la Communauté de se présenter et d'apporter des informations plus proches pour leurs habitants.

Le Flash Infos continuera d'exister et restera notre support papier.

Je vous en souhaite bonne lecture et à bientôt.

Jean-Pierre NIVELLE  
président de la Commission communication

Mesdames, Messieurs,

S'il est une commission qui chaque jour vous concerne, c'est bien celle de la protection de l'environnement, que je préside.

En effet, tous les consommateurs que nous sommes rejettent des déchets que notre collectivité doit se charger de collecter ; d'expédier, en vue de leurs recyclages ou de leurs éliminations.

Cette gestion des déchets est aujourd'hui au cœur des politiques environnementales. La diversité de ces déchets nous oblige à mettre en place des filières identifiées et adaptées.

Ces obligations ont conduit la Communauté de communes à faire des choix qui n'altéreront en rien le bon fonctionnement des services que vous êtes en droit d'attendre.

Nous devons diminuer nos volumes de déchets quels qu'ils soient en triant encore davantage.

La TGAP (Taxe générale d'activités polluantes) qui actuellement est de 9,15 € la tonne sur tous déchets va passer dans les années qui viennent à 18 € puis à 40 €. Cette taxe va générer un surcoût de fonctionnement d'environ 60 000 € annuel.

À chacun de réagir pour contribuer à la baisse de nos déchets. Le compostage est l'une des solutions pour réduire le volume des déchets verts.

## Le mot du Vice-Président

Une première opération d'acquisition de composteurs a d'ailleurs été un succès. Les données techniques vous sont présentées dans ce numéro.

Nous sommes aussi dans l'obligation de construire une déchèterie unique pour répondre aux normes exigées.

Un nouveau camion benne est en commande.

Nous savons combien les coûts de collectes en milieu rural sont élevés (densité faible, étendue du territoire, etc.).

Regrouper les conteneurs, optimiser les tournées, supprimer le maximum de marches arrière seront nos priorités, nous devons y réfléchir ensemble.

Les « Grenelles » de l'environnement vont dans les prochaines années nous contraindre à changer notre mode de consommation alimentaire, nos déplacements et toutes nos habitudes qui au fil du temps se sont avérées néfastes (émission de CO<sub>2</sub>, réchauffement climatique, etc.)

Si nous ne voulons pas que les générations futures payent nos erreurs, réagissons !

Merci d'avance.

Jean-Marie Haye,  
président de la Commission Environnement  
et Développement durable

# Le Service Protection de l'environnement



Jérôme PRÉVOTÉ  
Responsable

## Nos agents de collecte des OM



Daniel BERTON  
chauffeur rippeur



Sébastien JAUNEREAU  
chauffeur rippeur



Pascal SABOURIN  
rippeur

## et de déchèteries



Christian BARCANON  
titulaire



Emmanuel DELOURME  
contractuel



Jimmy DOFFEMONT  
contractuel

**Le service Protection de l'environnement et du développement durable regroupe plusieurs sous-services, gérés en régie directe ou délégués :**

- **la collecte des ordures ménagères en porte à porte (régie directe)**
- **les déchèteries (régie directe)**
- **le tri sélectif (transféré au Sictom de Loubeau)**
- **le SPANC - Service public d'assainissement non collectif (délégation de service public avec Véolia Eau).**

## La gestion des déchets

Sur l'année 2008, tout mode de collecte confondu, la Communauté de communes a collecté **3156 tonnes** de déchets, soit **452 kg** par habitant (soit 1,26 t par foyer, en moyenne).

## La collecte des ordures ménagères

Le service compte 3 agents titulaires à temps complet (2 chauffeurs et 1 rippeur).

Chaque semaine, le service collecte environ 3 300 bacs auprès des 2 500 foyers du canton et effectue en moyenne 480 km.

1 536 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées en 2008, soit plus de 220 kg par habitant.

L'optimisation du service implique des évolutions au cours de l'année 2010 :

- remplacement du camion benne par un nouveau véhicule plus performant,
- suppression de marches arrière,
- mise en place progressive des points de regroupement de conteneurs,
- mise en place d'un étiquetage pour la non-conformité du tri.

## Le service déchèteries

La Communauté de communes dispose de 3 déchèteries soit une pour 2 325 habitants alors que la moyenne régionale est de une pour 6 500 habitants.

Elles sont situées à :

- **Asnières-en-Poitou**, Les Ormeaux Pouilleux > Tél. : **05 49 07 23 29**
- **Brioux-sur-Boutonne**, ZAE de la Mine d'Or > Tél. : **05 49 07 52 94**
- **Chizé**, La Minée > Tél. : **05 49 08 24 03**.

Sur les 1150 tonnes de déchets déposés en déchèterie en 2008, plus de 70 % ont été recyclés. Les déchets verts représentent plus 50 % des apports (près de 600 tonnes) et le tout-venant représente plus de 320 tonnes (près de 28 % des apports).

Comme les ordures ménagères, le tout-venant est destiné à être enfoui. Ce qui représente pour 2008, 1 857 tonnes de déchets ultimes. Le traitement des dé-



chets ultimes (ou ordures ménagères résiduelles) a coûté 163 731 € à la collectivité pour la seule année 2008. Le tri des déchets recyclables est nécessaire pour diminuer le coût de traitement.

## Répartition des déchets collectés en déchèteries en 2008

Près de 15 500 visites ont été enregistrées pour l'ensemble des trois déchèteries ce qui représente une moyenne de 2,2 visites par an et par habitant.

**À terme, le territoire ne comptera plus qu'une seule déchèterie. Cette dernière, respectant les normes en vigueur, permettra de mieux répondre aux exigences environnementales grâce au développement des filières de déchets recyclables. Elle devrait voir le jour prochainement.**

## Le tri sélectif

Le tri sélectif, dont la gestion est assurée par le Sictom de Loubeau, s'effectue grâce à 115 colonnes de tri en apport volontaire, réparties sur l'ensemble du territoire. 456 tonnes de déchets ménagers ont ainsi été collectés et valorisés :

- les emballages verre (69 tonnes)
- le papier et les journaux (165 tonnes)
- les emballages (bouteilles plastiques, emballages carton, briquettes, boîtes et conserves...) (230 tonnes)

Chaque déchet déposé dans les colonnes de tri sélectif permet de générer des recettes et de limiter les coûts de traitement.

Chaque déchet déposé dans les colonnes de tri sélectif est recyclé.  
Chaque kilo déposé dans les bacs à ordures ménagères est enfoui.

## Le Service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Lorsqu'une habitation n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif, celle-ci doit être dotée d'un système de traitement des eaux usées domestiques disposé sur la parcelle : c'est l'assainissement non collectif (appelé également assainissement autonome ou individuel). L'objectif de l'assainissement est d'assurer l'évacuation des effluents (salubrité), tout

en protégeant l'environnement (nappe aquifère, cours d'eau, voisins...).

Le SPANC est une obligation issue de la loi n°92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau qui s'impose à la collectivité et aux propriétaires d'immeubles. Cette mission, confiée à Véolia Eau par contrat d'affermage en juillet 2005, a permis d'identifier que 8,2 % des 1600 dispositifs contrôlés étaient polluants, voire inexistantes.

## Opération compostage



### L'utilisation de composteurs offre plusieurs avantages.

Depuis le mois de juillet, la Communauté de communes, avec le soutien financier du Conseil général et de l'Europe, a mis en place une opération compostage à domicile par le biais de la vente de 100 composteurs :

- 60 composteurs de 900 litres vendus 20 € l'unité
- 40 composteurs de 400 litres vendus 15 € l'unité.

Composteurs de la marque Plastic Omnium, modèles Thermo-King réalisés en plastique recyclé et bénéficiant de la norme NF Environnement

Le compostage se pratique déjà à l'échelle collective puisque que la Communauté de communes expédie l'ensemble des déchets verts collectés en déchèterie (600 tonnes en 2008) à la plateforme de compostage de Lezay.

### Le compostage à domicile

- permet de réduire le volume des ordures ménagères destinées à l'enfouissement (coût de traitement collecté environ 90 € par tonne).

- de réaliser un amendement de qualité qui pourra être utilisé pour le jardin ou les fleurs.

Le compostage à domicile peut se faire en tas ou en utilisant des composteurs qui offrent plusieurs avantages :

- réduit l'impact visuel et le protège des animaux,
- protège le compost des aléas climatiques et assure ainsi une décomposition homogène,
- accélère la décomposition et permet d'obtenir un humus de qualité en 4 à 5 mois contre 6 à 12 mois lorsqu'il est fait en tas.

Une fois prêt à l'emploi, le compost se caractérise par une couleur sombre avec une agréable odeur de terre de forêt. Il peut alors être utilisé comme amendement organique ou comme support de culture dans le potager, au pied des arbres ou des fleurs. De nouveaux composteurs seront commandés en début d'année.

Toutes les personnes du territoire souhaitant en acquérir peuvent d'ores et déjà le réserver auprès de la Communauté de communes.

### Le budget du traitement des déchets

Le service Environnement représente plus du quart du budget général (section de fonctionnement), en recettes comme en dépenses. Les principaux postes de dépenses sont ceux liés au traitement (46 %) suivis des charges de personnel (34 %).

### Les chiffres clés

- 1857 tonnes de déchets ultimes collectés et expédiés au centre d'enfouissement technique en 2008
- 567 000 € de budget de fonctionnement en 2009
- 42 % des déchets collectés qui ne sont pas valorisés.
- 700 000 € d'investissement sont programmés d'ici 2011 pour mieux traiter les déchets.

L'art du compostage est un acte citoyen qu'il convient de faire partager. Si cette démarche vous intéresse, devenez « Guide Composteur Référent ».

A quoi cela consiste-t-il ?  
Juste à faire part de votre expérience auprès des habitants du quartier ou du territoire.



## Le SMBB une action environnementale à part entière.

Le Syndicat mixte du bassin de la Boutonne est géré par des élus des communes adhérentes et financé par des subventions d'état, région, conseil général et communauté de communes.

Il intervient sur l'entretien, la gestion et la rénovation des cours d'eau qui composent la bassin de la Boutonne et de ses affluents.

Actuellement, 15 personnes y travaillent (9 en insertions, 3 en titulaires et 2 en contractuels).

La **DCE**, Directive cadre européenne sur l'eau impose aux États membres d'atteindre un bon état écologique et hydromorphologique des eaux de rivières et souterraines d'ici l'horizon 2015.

Pour y parvenir, 4 principaux acteurs sont concernés :

- **le monde industriel** : doit réduire ses matières polluantes et toxiques rejetées dans l'environnement.
- **le monde agricole** : réduire les produits phyto et désherbants, travaille déjà sur le sujet aux niveau des mises aux normes.
- **les collectivités et les syndicats d'eau** : doivent intervenir au niveau des systèmes d'assainissement collectifs et aussi individuels (mise aux normes) et travailler sur la qualité de l'eau distribuée.
- **le citoyen** : en modifiant ses comportements, en évitant le gaspillage d'eau, en réduisant les produits de nettoyage souvent toxiques, en améliorant son système d'assainissement individuel.

La qualité des eaux n'est pas qu'une histoire d'éthique ou de politique, c'est une histoire de survie pour le monde animal et végétal que nous composons. Il est encore temps de réagir, alors faisons le ensemble.

SMBB : 34, avenue de Poitiers - 79170 Brioux-sur-Boutonne • Tél. : 05 49 27 23 41

## Installation de l'entreprise DOUBLE «L» à Villiers-sur-Chizé



Ce jeune **artisan recycleur**, chaudronnier soudeur de formation, a décidé de créer son entreprise après 10 ans d'expériences acquises au sein des entreprises du département. **Sa production, réalisée pour 50 % à partir de chutes de métaux** récupérées auprès des entreprises, s'articule autour de quatre axes :

- les objets décoratifs,
- le mobilier intérieur et extérieur
- les enseignes de magasins
- la ferronnerie - serrurerie d'art...

Dans le cadre de sa création d'entreprise, Ludovic Liaigre, a pu bénéficier d'une aide de 15 000 € pour l'acquisition de matériel par le biais de la BRDE (Bourse régionale désir d'entreprendre) et du prêt NACRE.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le service Economie de la Communauté de communes au 05 49 07 15 69, ou les Chambres consulaires.

> Contact : Double «L»  
route du Soleil levant • 79170 Villiers-sur-Chizé  
Tél. : 06 76 21 84 57.

Communauté de communes Val de Boutonne

32, avenue de Poitiers - 79170 Brioux-sur-Boutonne • Tél. : 05 49 07 15 69 • Fax : 05 49 07 55 85

e-mail : valdeboutonne@paysmellois.org



## L'accueil du jeune enfant en milieu rural

Les dispositifs d'accueil du pôle enfance fonctionnent chaque semaine sur les créneaux suivants :

### > LA HALTE GARDERIE

Le mardi et le vendredi de 9 h à 17 h sans interruption, toute l'année sauf vacances scolaires.

Une éducatrice Jeune Enfant et une auxiliaire de puériculture accueillent les enfants de moins de 6 ans pour des activités d'éveil et de socialisation.

### > LE RELAIS ASSISTANTE MATERNELLE

Le lundi et le jeudi de 10h à 12h, pour les parents et assistantes accompagnés des enfants, pour des activités collectives, des questions de vie quotidienne de la petite enfance.

### > L'ACCUEIL DE LOISIRS

Tous les mercredis de 7 h 30 à 18 h 30, les enfants scolarisés peuvent venir participer à des activités :

- physiques et sportives (le matin) : gym, psychomotricité...
- manuelles et d'expression (l'après-midi).

A bientôt à Paume d'Api !!!

Renseignements et inscription :  
Communauté de communes  
Service Enfance Jeunesse Sports Loisirs  
Tél. : 05 49 07 88 36 • Fax : 05 49 07 55 85  
Mail : valdeboutonne@paysmellois.org